

DOSSIER D'INSCRIPTION

APPEL À CANDIDATURES ARTISTIQUES
MUSIQUE DE CHAMBRE

Les concerts de l'Épau



© Olivier Faure

COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier d'inscription doit être composé des documents suivants, dûment complétés :

- Le formulaire d'inscription dûment rempli
- Deux photos de l'ensemble en couleur de 300dpi minimum 2Mo
- Une brève biographie de chacun des membres
- La liste prévisionnelle des œuvres proposées
- Un lien internet vers un enregistrement vidéo de 5 minutes maximum comprenant l'interprétation par les candidats de 2 œuvres du programme choisi (youtube etc.). Les deux œuvres devront être filmées sans aucun montage à l'intérieur.

Le dossier d'inscription et les pièces jointes doivent nous parvenir par mail (en format PDF) à epau.programmation@sarthe.fr ou par courrier à l'adresse suivante :

Direction de la Culture - Service actions culturelles
160 avenue Bollée 72 000 Le Mans

Date limite du dépôt de dossier : vendredi 15 avril 2022

NB : Tout dépôt de dossier engage l'entière acceptation du règlement.
Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

**+ Pour toute information vous pouvez contacter
le service actions culturelles du Département de la Sarthe :**

M. Renaud-Juan VASSEUR

Responsable des Actions culturelles
Direction de la Culture, du Tourisme et du Sport
Service Actions culturelles
renaud-juan.vasseur@sarthe.fr | tél: 02.43.54.73.50

REGLEMENT

Article 1. Organisation

Les concerts auront lieu les **dimanches 17, 24 et 31 juillet et les 7 et 14 août 2022 à 16h00** au sein du **Dortoir de l'Abbaye Royale de l'Épau – Route de Changé 72530 Yvré l'Évêque.**

Inscription à l'appel à candidature artistique : gratuite

Article 2. Critères de participation

L'appel à projet artistique est ouvert aux ensembles de musique de chambre répondant aux critères suivants :

2.1. Les ensembles doivent être formés par des étudiants des pôles d'enseignement supérieur de musique en cours de cursus.

2.2. Les ensembles pourront être composés au minimum d'un duo et au maximum d'un quintet.

2.3. Les œuvres proposées seront majoritairement des œuvres issues du répertoire de la musique classique (à minima 2 œuvres) et seront complétées par une œuvre contemporaine.

2.4. Chaque ensemble doit désigner un de ses membres comme représentant.

Article 3. Modalités d'inscription

3.1. Pour s'inscrire à l'appel à projet artistique **Les Concerts de l'Épau**, les ensembles doivent renvoyer le présent dossier d'inscription à la direction de la Culture – Service actions culturelles – 160 avenue Bollée 72000 Le Mans par courrier ou par email à epau.programmation@sarthe.fr **au plus tard le vendredi 15 avril 2022.**

3.2. Les ensembles doivent accompagner leur dossier d'inscription d'un enregistrement vidéo de deux œuvres du répertoire présenté sans aucun montage à l'intérieur de l'œuvre. Ces vidéos seront à envoyer via un lien internet (type Youtube...).

3.3. Les ensembles seront avertis de leur sélection ou non sélection, le mardi 24 mai 2022 lors de la soirée de clôture du Festival de l'Épau.

3.4. Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux critères ne pourra être pris en compte. Si les informations fournies dans le dossier sont incomplètes ou erronées, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la candidature de l'ensemble, quel que soit son degré d'avancement dans la sélection.

3.5. Les musiciens s'engagent à respecter le calendrier fixé par les organisateurs. Les concerts auront lieu les dimanches 17, 24 et 31 juillet et les 7 et 14 août, de 16h00 à 18h00. Les artistes seront informés de leur date de passage. Un seul ensemble se produira par dimanche.

Article 4. Modalités de sélection des groupes et de désignation des gagnants

4.1. La sélection se fera sur écoute des maquettes et de l'analyse du dossier de candidature par le jury. A l'issue de cette sélection, 5 ensembles seront choisis pour participer à la programmation des Concerts de l'Épau 2022 ; à l'issue de la prestation des cinq ensembles, un ensemble sera sélectionné pour être programmé lors de la 39^e Festival de l'Épau en 2023.

4.2. Lors de ces concerts, les ensembles retenus devront produire une prestation musicale composée de plusieurs oeuvres. La prestation sera d'une durée minimum de 45 minutes et maximum d'une heure.

4.3. Chaque musicien des ensembles sélectionnés percevra un cachet artistique d'un montant de 200 € brut et se verra prendre en charge l'ensemble des frais de voyage (*en France métropolitaine*), d'hébergement et de restauration.

4.4. Composition du jury : Le jury est composé de la direction du Festival de l'Épau et de la direction de la Culture du Département de la Sarthe et de personnalités qualifiées du milieu musical.

Article 5. Programmation dans le 39^e Festival de l'Épau

5.1. L'ensemble sélectionné fera parti intégrante de la programmation du Festival de l'Épau en 2023 et sera accueilli dans des conditions professionnelles.

Article 6. Divers

6.1. Chaque ensemble s'engage à respecter le calendrier fixé par l'équipe artistique des concerts de l'Épau ainsi que toute modification qu'il est capable de subir.

6.2. Les ensembles candidats déclarent être informés et acceptent qu'ils doivent fournir et se produire avec leur propres instruments de musique. Seuls les pianos et clavecins peuvent être fournis par l'organisateur. L'organisateur assure la logistique et la technique inhérentes à l'organisation des concerts. Les ensembles fournissent les fiches techniques de leur prestation musicale.

6.3. Les ensembles retenus déclarent être informés et ne pas s'opposer à ce que leur image soit susceptible d'être fixée à titre gracieux dans le but d'une diffusion (voir attestation de droit à l'image) liée aux Concerts de l'Épau ou au Festival de l'Épau.

Article 7. Adhésion au règlement

La participation à cet appel à candidatures artistiques est gratuite. Cette participation implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement par tous les membres de l'ensemble. Ce règlement doit être lu, approuvé et signé par le responsable de l'ensemble participant, représentant ainsi la totalité des membres.

Fait le.....à.....

Signature du responsable

(Faire précéder de la mention "lu et approuvé")

ATTESTATION DE DROIT À L'IMAGE

Les musiciens de l'ensemble retenu déclarent être informés et ne pas s'opposer à ce que leur image soit susceptible d'être fixée à titre gracieux dans le but d'une diffusion liée aux Concerts de l'Épau ou au Festival de l'Épau.

Je soussigné(e)....., représentant de l'ensemble , accepte, via la présente attestation, que les photos et vidéos sur lesquelles l'ensemble pourrait figurer à l'occasion d'une prestation musicale, organisée au sein de l'Abbaye Royale de l'Épau, puissent être utilisées à des fins d'information et d'actualité en lien avec les concerts de l'Épau et/ou le Festival de l'Épau.

Les photos et/ou vidéos pourront également être publiées dans la presse locale, sur Facebook, sites internet (*epau.sarthe.fr* et *sarthe.fr*) et dans divers supports d'information et d'animation édités par Sarthe Culture sans que je puisse m'y opposer.

Fait à Le.....

Signature précédée de la mention manuscrite «lu et approuvé».